



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 21 octobre 2021 – N° 121/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les pratiques culturales en légumes en 2022 (PK Légumes 2022)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête ponctuelle ou pluriannuelle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2021, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les pratiques culturales en légumes en 2022 (PK Légumes 2022).

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs constituent un outil majeur d'évaluation et de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. L'enquête sur les pratiques culturales en production légumière en 2022 fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires de 2018 et à l'enquête sur les pratiques culturales de 2013. Ces enquêtes font partie du plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, ces enquêtes permettent de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elles apportent enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

L'enquête PK Légumes 2022 a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des légumes. Les données collectées s'insèrent dans le cadre de l'ensemble des enquêtes sur les pratiques culturales et sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur l'engagement de l'exploitant dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ou en lien avec l'agroécologie et à respecter un cahier des charges particulier concernant la parcelle enquêtée (précédents culturaux, préparation du sol, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, irrigation).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - secretariat-general@cnis.fr – cnis.fr

L'unité de collecte est la parcelle culturale (11 000 environ). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant. Afin de permettre une comparaison avec l'enquête précédente conduite en 2018, les mêmes espèces de légumes seront enquêtées, à savoir la tomate, les salades (y compris mâche), les choux à feuilles, fleurs, brocolis et romanesco, la carotte, le melon, le poireau, et la fraise. L'introduction des oignons est à l'étude. Le choix de ces espèces sera validé en comité des utilisateurs de cette enquête, et permet de couvrir les principaux légumes destinés au marché du frais.

La collecte aura lieu entre novembre 2022 et avril 2023. Elle sera réalisée en face-à-face par des visites d'enquêteurs gérés par les services régionaux de statistique agricole (Srise) auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter. Elle est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM. Deux parcelles au maximum seront enquêtées par exploitation.

Les parcelles enquêtées seront tirées dans le fichier issu du recensement de l'agriculture 2020, qui constitue une base de sondage à jour des producteurs de légumes. Pour chacun des légumes enquêtés, un échantillon sera tiré à partir de l'univers des exploitations produisant ce légume.

La précédente enquête, qui portait sur les pratiques phytosanitaires en légumes en 2018, s'est déroulée d'octobre 2018 à mai 2019. À l'issue de la collecte, environ 7 360 parcelles ont été enquêtées sur un échantillon d'environ 9 800. L'enquête s'est déroulée sans difficultés majeures sur le terrain. 25 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées soit parce que la parcelle n'appartenait pas au champ de l'enquête (espèce non présente), soit suite à un refus de répondre (0,4 %). Des premiers résultats nationaux ont été publiés en septembre 2020 dans un *Chiffres et Données* portant sur le nombre de traitements et l'IFT (indicateur de fréquence de traitement).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, des instituts de recherche et des organisations professionnelles agricoles a été constitué pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données. Il sera réuni en distanciel en octobre 2021. Il sera sollicité ponctuellement par mail si besoin. Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années 2022 et 2023.